



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1er février 2008**

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 8 février 2008

**Bâtiments - Contrôles et vérifications techniques périodiques  
obligatoires**

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume  
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme  
Andrée CHAREYRE -

***Conseillers :***

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith  
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie  
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle  
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard  
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -  
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise  
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie  
LAROUCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume JUN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROUCHE  
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN  
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Robert PLANTECOTE -

***Conseillers :***

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise  
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008**

DELIBERATION D20080042

**PATRIMOINE BATI ET MOYENS**

**Bâtiments - Contrôles et vérifications techniques périodiques  
obligatoires**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

## Sur proposition du Maire

La Ville de Niort doit, dans tous les ouvrages qu'elle construit ainsi que dans le cadre de l'entretien de ceux-ci, obligatoirement mettre en œuvre des contrôles techniques et vérifications périodiques.

Ces contrôles et vérifications concernent plus particulièrement :

- Le contrôle technique construction, portant sur la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes.

Par ailleurs, des contrôles et des vérifications périodiques sont également obligatoires notamment en ce qui concerne :

- Les installations électriques, l'éclairage de sécurité et les moyens de secours,
- Les installations de chauffage, traitement d'air, gaz et appareils de cuisson,
- Les ascenseurs, portes, portails automatiques et moyens de levage.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré par les services de la Ville de Niort pour ces différentes prestations (de type « marché à bon de commande ») pour la période 2008-2012 comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

N° Lot	Désignation	Montant mini € TTC/an	Montant maxi € TTC/an
1	Contrôles et vérifications périodiques : ascenseurs, monte charges, portes et portails automatiques et moyens de levage	8 000	32 000
2	Contrôle technique construction	20 000	80 000
3	Contrôles et vérifications périodiques : installations électriques, éclairage de sécurité, moyens de secours désenfumage	50 000	200 000
4	Contrôles et vérifications périodiques : installations de chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air et production de vapeur et d'eau chaude sanitaire, de gaz et	30 000	120 000

Les dépenses seront imputées au compte 61522 des différentes fonctions concernées du chapitre 011.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le Dossier de Consultation des Entreprises,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à venir, sur la base des estimations annoncées ci-dessus.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 13

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Signé**

**Gilles FRAPPIER**